

PROCES – VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE L'HOPITAL SAINT LIEFFROY SEANCE DU 22 OCTOBRE 2021

Étaient présents : Mr Boillot Yves, Mr Paracca Dominique, Mr Piccand Olivier, Mr Vuillemenot Laurent, Mme Saulnier Renée, Mr Flenet Philippe, Mr Buttung Michael, Mr Guillot Cyril.

Étaient absents : Mr Amaro Florian absent excusé, Mr Jeurissen Yohan absent excusé donne procuration à Mme Saulnier Renée, Mr Taillard Serge absent excusé donne procuration à Mr Boillot Yves.

A été élu secrétaire : Mr Paracca Dominique.

Bons cadeaux de Noël 2021.

Sur proposition de Mr le 1^{er} Adjoint, le conseil municipal adopte à l'unanimité les critères et montant des bons cadeaux 2021 soit :

- Un bon d'achat d'une valeur de 20 € pour les enfants de la naissance jusqu'à l'entrée au collège valable au Super U de Baume les Dames.
- Pour les personnes à partir de 70 ans, un bon d'achat d'une valeur de 30 € à retirer au magasin Super U de Baume les Dames.

Opération brioche ADAPEL.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 60 € en lieu et place de l'opération brioche au profit de l'ADAPEL.

Bilan des heures employés communaux saison 2021.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser les heures complémentaires au nombre total de 112 heures par rapport à leurs contrats il leur sera versé aussi 10 % de congés payés sur la totalité du temps de travail.

Prestations d'exploitation forestière.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la prestation d'exploitation forestière pour les parcelles 6 et 9 comme suit :

- Assistance ONF : 825 € ht
- Abattage entreprise Barret Jacques : 3000 € ht
- Débardage SARL Pierre-Alain- Masson et fils : 2725 € ht

Soit un coût total d'exploitation de 6550 €.

Demande de participations pour le FAAD et le FSL.

Après en avoir délibéré le conseil municipal est favorable à cette participation soit 74 € (0.61 par habitants) pour le FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) et 36 € (0.30 par habitants) pour le FAAD (Fonds d'Aide aux Accédant à la propriété en Difficulté).

Soit un total de 110 € pour ces deux dispositifs.

Pour : 9 Contre : 1 Abstention : 0

Validation de la révision libre des attributions de compensation de la commune de L'Hopital Saint lieffroy.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les attributions de compensations versées par la Communauté de Commune des deux Vallées Vertes.

Les AC pour notre commune s'élèvent à 15 968 € sur lequel il faut retirer les frais du service secrétariat comptable à hauteur de 3200 € et le coût du service établissements France service /CNI passeport/ La poste pour un montant de 300 €.

Compte tenu de ces différents éléments pour 2021, les AC définitives de la commune s'élèvent donc à 12 468 €.

Recensement de la population 2022.

En raison de l'annulation du recensement 2021 pour des raisons de crise sanitaire.

Il y a lieu de nommer à nouveau un coordonnateur communal qui aura pour mission de superviser toutes les opérations du recensement et l'agent recenseur.

Le conseil municipal nomme à l'unanimité Mr Boillot Yves coordonnateur communal et Mr Vuillemenot Laurent suppléant.

Agent recenseur.

Mme Farine Lola s'était portée volontaire pour la campagne 2021. Etant donné le décalage de 1 an Mme Farine ne sera plus disponible à cette date.

N'ayant pas reçu d'autre candidature Mme Boillot Océane se porte à son tour volontaire. Le conseil municipal valide la nomination de Mme Boillot Océane Agent recenseur à l'unanimité qui sera rémunérée au taux horaire SMIC + congés payés et indemnisées au taux de frais de déplacements dans la fonction publique pour ses déplacements aux différentes formations liées au recensement.

Renouvellement bail location photocopieur.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le nouveau contrat de bail de la SAS Wagner, pour la location d'un photocopieur de la même gamme que le précédent contrat pour une durée de 5 ans et pour un montant de 171 € par trimestre.

Prix du stère à façonner 2021.

Le conseil municipal fixe le prix du stère de bois à façonner à 4 € pour l'année 2021.

Réflexion sur un éventuel déplacement de la stèle des fusillés.

Mr le Maire faire part au conseil municipal qu'il serait utile de rénover et de déplacer la stèle des fusillés. Pour des raisons pratiques, esthétiques et entretenir notre devoir de mémoire.

Après une première discussion, le conseil décide de laisser en place l'ancienne stèle au lieu actuel, un petit rafraîchissement sera effectué. Une autre stèle sera installée au centre du village sur le parc près de la chapelle. Mr le Maire effectuera des devis auprès des entreprises ou des devis de matériaux en vue de faire le travail nous-même. Il faut aussi voir si le projet peut recevoir d'éventuelles subventions.

Dossier à suivre.

Questions et informations diverses.

-Mr le Maire précise que les projets sont un peu en standby de manière à pouvoir financer le reboisement des forêts. De manière aussi à ne pas manquer le plan d'aide de l'état qui subventionne ce dossier à hauteur de 80 %.

- Sur le plan crise sanitaire la situation s'améliore mais il faut encore rester prudent. Les différentes réunions peuvent se tenir normalement tout en respectant les gestes barrières.

Mr Piccand Olivier fait part au conseil qu'il faudrait prévoir le remplacement des poutres en bois entourant le terrain de boule.

Mr le Maire explique que ceci était prévu en début d'été, mais ce type de matériaux était en pénurie est aussi devenu hors de prix. A ce jour Mr Buttung nous fait part que la situation s'améliore, un devis est en cours.

Le Maire
Yves BOILLOT

